

plan d'actionnariat salarié

Année d'inscription 2019



wood.



devenez actionnaire de
notre avenir.

Le plan d'actionnariat salarié vous donne la possibilité d'acheter des actions Wood et de recevoir une contrepartie de la société. Après 2 actions achetées, Wood vous en offrira une. Ce document décrit le fonctionnement du plan et comment vous pouvez participer.

Inscription

du 7 janvier 2019 au
11 février 2019

Achat

d'avril 2019 à
mars 2020

Contrepartie

Avril 2021

Déductions

à partir de mars 2019

1. Inscription

Éligibilité

Si vous êtes un employé à temps plein ou à temps partiel chez Wood au 1er novembre 2018, vous recevrez une invitation pour adhérer au plan. Le plan est actuellement en vigueur en Australie, à Azerbaïdjan, au Canada, en France, Italie, Norvège, Malaisie, Irlande, Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis*. Vous devez vivre et travailler à l'endroit où le plan est mis en oeuvre pour pouvoir vous inscrire ; vous devez également être employé à un endroit éligible. Les personnes qui ont été embauchées après la date limite recevront une invitation avant la prochaine période d'inscription, en janvier 2020.

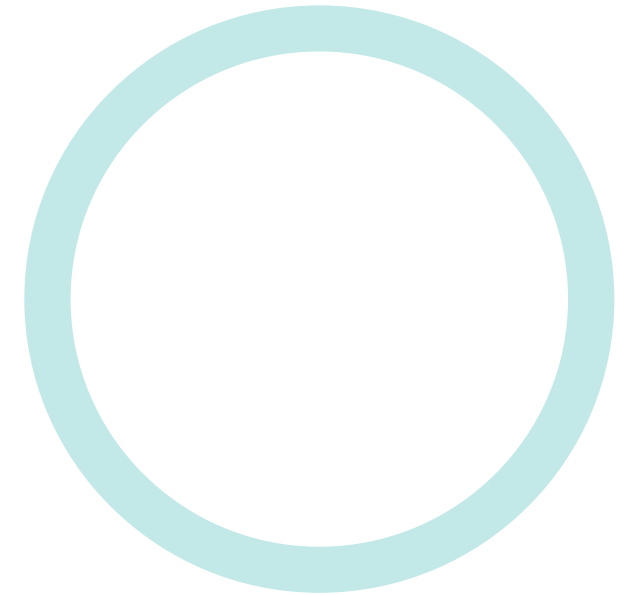
** malheureusement, les employés qui résident en Californie et dans l'Oregon ne pourront pas participer pour le moment en raison de la législation des États*

Comment s'inscrire

Si vous remplissez les critères indiqués ci-dessus, vous recevrez une invitation pour adhérer au plan, qui comprendra un lien vers le site Internet du plan ainsi que des instructions relatives à l'inscription. Les invitations vous seront envoyées par la poste ou par e-mail.

Période d'inscription

Chaque année, la période d'inscription de 5 semaines commencera en janvier et terminera en février. Cela ne se produira qu'une fois par an et l'inscription est facultative ; vous pouvez décider de vous inscrire ou non. Si vous participez à un plan une année, vous ne serez pas automatiquement inscrit pour l'année suivante. Si vous souhaitez continuer de participer au plan, vous devez vous réinscrire chaque année.



2. Déductions



Cotisations

Si vous décidez d'adhérer au plan, vous devez choisir le pourcentage de votre salaire brut que vous souhaitez cotiser ; il peut être compris entre 1 % et 10 %. Les cotisations seront faites sur une période de 12 mois sur votre salaire net (après impôts) et elles seront prélevées lors de chaque période de paie. Il s'agit de la période d'achat. Il convient de noter que les déductions se baseront uniquement sur votre salaire de base brut ; les primes ou autres allocations ne seront pas prises en compte.

Exemple

Si John décide de cotiser 5 % et que son salaire brut s'élève à 50 000 USD, il versera donc 2 500 USD par an de son salaire après impôts. Par conséquent, si John est payé chaque semaine, il cotisera 48,08 USD par semaine, ce qui équivaut à 2 500 USD sur un an.

Cese de aportes

Si vous cessez de participer au plan, vous ne pouvez pas y adhérer à nouveau cette même année. Si vous vous déplacez ou êtes employé à un endroit où le plan n'est pas encore disponible, vous devrez cesser de participer au plan pour des raisons juridiques. Si vous êtes en congé payé quel qu'il soit, vous n'êtes pas dans l'obligation de cesser de participer au plan et vous pouvez continuer de cotiser normalement (dans le respect des exigences locales).

3. Achat

Période d'achat

Si vous adhérez au plan, Wood transfèrera tous les mois l'argent que vous cotisez sur Computershare, notre administrateur de régime, afin d'acheter les actions en votre nom. Quelle que soit votre fréquence de paie, tous les achats auront lieu mensuellement, à partir d'avril 2019. Les achats se feront à la Bourse de Londres. Un calendrier détaillé des achats sera disponible en ligne.

Informations relatives aux opérations

Étant donné que Wood est immatriculée au Royaume-Uni, les opérations ont lieu au Royaume-Uni. Cela signifie que toutes les cotisations seront converties en livres sterling (GBP). Le taux de change sera le taux de change moyen au jour auquel les cotisations sont converties. Les actions seront achetées à des dates spécifiques qui seront communiquées aux participants au début de la période d'inscription. Vous trouverez davantage d'informations sur ces dates pour 2019/2020 sur le site Internet. Le cours des actions moyen sera utilisé à la date d'achat convenue. Le prix des actions peut fluctuer d'un achat à l'autre. Si vous résidez en dehors du Royaume-Uni et/ou que vous êtes payé dans une monnaie autre que les livres sterling, le coût par action changera en fonction des variations du taux de change de cette monnaie par rapport à la livre sterling. Par conséquent, le nombre d'actions que vous obtenez à chaque date d'achat pour votre cotisation peut varier. Toute somme d'argent restante provenant de l'achat d'actions entières vous permettra d'acheter une partie d'une action, il s'agit du « fractionnement d'actions ».

Délit d'initié

Pendant la période d'inscription, si vous avez accès à des informations pouvant influencer sur les cours, vous ne pourrez pas adhérer au plan. Cependant, si vous ne connaissez aucune information pouvant influencer sur les cours, vous serez éligible pour adhérer au plan normalement.

Si vous êtes en mesure d'adhérer au plan, vous pouvez acheter des actions via le Plan aux dates prédéterminées, mais il se peut que vous n'ayez pas le droit de vendre des actions à certaines dates, généralement lorsque la période est clôturée. De plus, vous ne pourrez pas cesser de participer au plan une fois que la période est clôturée. Il vous incombe de veiller à ne pas enfreindre les codes de conduite internes ou externes, délits d'initié et abus de marché, réglementations et/ou lois fédérales sur les valeurs mobilières relatives à la négociation des actions. Si vous avez des doutes, veuillez obtenir des conseils juridiques indépendants.

Être un actionnaire

Une fois que vous avez réalisé votre premier achat, vous deviendrez automatiquement un actionnaire. Vos actions en vertu du plan seront détenues par une personne désignée en votre nom ; il s'agit de Computershare. Vous êtes éligible à des dividendes sur toutes les actions que vous avez achetées. Les dividendes sont la répartition des bénéfices réalisés par Wood. Ils seront accordés sous forme d'actions supplémentaires. En tant qu'actionnaire, vous serez également appelés à voter sur Computershare concernant des sujets débattus lors des assemblées générales d'actionnaires, telles que l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui a généralement lieu au mois de mai chaque année. En tant qu'actionnaire, vous devez être conscient que la valeur de vos actions peut augmenter ou diminuer et qu'il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement. Si vous résidez en dehors du Royaume-Uni et/ou que vous êtes payé dans une monnaie autre que les livres sterling, la valeur de votre participation dépend également des variations du taux de change entre votre monnaie nationale et la livre sterling, quelle que soit l'évolution des prix des actions Wood.

4. La contrepartie

Période de détention

Après avoir acheté des actions pendant 12 mois, vous pouvez décider de participer à la période de détention. La période de détention est la période pendant laquelle vous devez détenir les actions que vous avez achetées pour obtenir la contrepartie. Pour participer, vous n'avez qu'à détenir une partie ou la totalité des actions que vous avez achetées pendant 12 mois. La période de détention commence à l'anniversaire de la date du premier achat.

Démissionner

Si vous quittez votre emploi chez Wood, l'attribution d'actions équivalentes viendra généralement à expiration. Cependant, dans certaines circonstances, il se peut que vous soyez éligible pour recevoir une contrepartie sur les actions que vous avez achetées pendant la période d'achat. Le tableau ci-dessous indique si une contrepartie est appliquée ou non.

La contrepartie - Achetez 2 actions, obtenez-en 1 gratuite

Une fois que les 12 mois se seront écoulés, Wood vérifiera le nombre d'actions que vous avez achetées sur votre compte titres en ligne. Seules les actions que vous avez achetées auront une contrepartie. Après avoir acheté deux actions, vous en obtiendrez une gratuite à condition que vous déteniez les actions que vous avez achetées pendant la durée de la période de détention. Les actions équivalentes gratuites sont soumises à des impôts locaux et déductions sociales. Vous pouvez vendre des actions pendant la période de détention, mais vous ne recevrez une contrepartie pour les actions restantes qu'à la fin de la période de détention sur votre compte titres en ligne. Chaque période de détention concerne la période d'achat de l'année précédente.

Si vous cessez de participer car...	Vos actions auront une contrepartie	Vos actions n'auront pas de contrepartie
Démission/Résiliation/Licenciement		●
Commun accord si cela est lié aux performances		●
Redondance	●	
Décès/Handicap/Blessure grave/Maladie	●	
Vente de l'entreprise	●	
Commun accord si cela n'est pas lié aux performances	●	

wood.

Ce document est uniquement fourni à titre d'information et il ne contient pas de conseils en matière d'investissement. Il ne s'agit pas d'une offre publique de vente ou d'une demande d'achat d'actions de John Wood Group PLC. Ce n'est pas non plus une invitation pour adhérer au plan d'actionnariat salarié de Wood (le « plan »).

Vous devriez lire la totalité des documents fournis concernant l'endroit, qui sont disponibles en ligne sur www.woodplc.com/employeeshareplan avant de prendre la décision de participer au plan. Si vous avez des doutes concernant les mesures que vous devez prendre, nous vous recommandons d'obtenir des conseils financiers auprès d'un conseiller financier indépendant autorisé.

www.woodplc.com/employeeshareplan